

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/07/2024 - 23292 - 2013 B 03902 - 798 521 621 - A.D.E.C

Désignation de l'entreprise		ADEC				Néant *	
Adresse de l'entreprise		2 Allée DES ABEILLES		13016	MARSEILLE		
SIRET		7 9 8 5 2 1 6 2 1 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions	
				1		2	
						3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	11 025	030	9 944	1 081
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	11 025	048	9 944	1 081
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 230	070		24 230
		Autres * (3)	072	2 299	074		2 299
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	18 575	086		18 575
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	45 103	098		45 103
Total général (I + II)		110	56 128	112	9 944	46 183	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132		
	Report à nouveau		134		12 816		
	Résultat de l'exercice		136		12 617		
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		26 433		
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 740		
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	18 010	
	Produits constatés d'avance		174				
Total III		176		19 750			
Total général (I + II + III)		180		46 183			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	0	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

R.H.

②

COMpte DE Résultat Simplifié DE L'exercice (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ADEC		Néant *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue	{ Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215 217	214 218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier : 1.901 - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243 1 082)			244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements *				254
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	194 940
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	13 778
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	
				294	921
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		240
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	12 617
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	12 617
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	240
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	BUD (44 sexdecies)	992			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS				352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * 20 994			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	12 857
				372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RH

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 46 183€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 12 617€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Événements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le fonds commercial est composé des éléments suivants :

En l'absence d'amortissement du fonds de commerce (avant 2016), un test de dépréciation annuel est réalisé.

Ou

Le fonds commercial est amorti sur la durée d'utilisation ou à défaut sur une durée de 10 ans si la durée d'utilisation ne peut être déterminée.

RH

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des immos en fin d'exercice
Fond Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 248	-	-	3 248
Installations générales, agencements, aménagements divers	666	-	-	666
Matériel de transport	3 000	-	-	3 000
Autres Immobilisations corporelles	4 112	-	-	4 112
Total	11 026	-	-	11 026

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations Amortissement	Diminutions Amortissement	Fin d'Exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériel et outillage industriel	3 248	-	-	3 248
Installations générales aménagements divers	258	222	-	480
Matériel de transport	3 000	-	-	3 000
Autres immobilisations corporelles	2 399	818	-	3 217
TOTAL	8 905	1 040	-	9 944

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

R4

Dépréciations :

Dépréciation des autres Actifs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Immobilisations				
Stocks et encours				
Clients et comptes rattachés				
Autres Actifs				
TOTAL				

Filiales et Participations : (insérer des lignes par clic droit en fonction du nombres de filiales et participations)

	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										

Autres Participations :

(insérer des lignes par clic droit en fonction du nombres d'autres participations)

	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales détenues de 10% à 50 %					

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode (FIFO / CUMP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

RH

Produits à Recevoir :

	Produits à Recevoir	Montant
Intérêts Cours	Immobilisations Financières	
	Participation Groupe	
	Participation Hors Groupe	
	Clients	
	Associés	
	Valeurs Mobilières de Placement	
Autres Produits	Facture à Établir	
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	
	Personnel	
	Sécurité Sociale	
	État	
	Divers	
	Total	

État des Créances :

	ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État et collectivités Publiques	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	Totaux			

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement		
Banques	18 575	11 273
Total	18 575	11 273

PASSIF

RH

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	100	10,00

Détail Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immos				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAUX				

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig.				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX				

RA

Charges à Payer :

	Charges à Payer	Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	-
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	15 291
	Autres charges fiscales	170
	Divers	118
	Total	15 579

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export et intracommunautaire	Total
Marchandises			
Production Biens			
Services	208 397		- 208 397
Chiffre d'affaires total	208 397		- 208 397

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	12 617			

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à TTC .

RH

Autres Informations :

Rémunération des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

(A adapter le cas échéant à votre dossier)

Effectif moyen :

L'effectif moyen est de ...

Ou

Pas de salariés.

Engagements donnés ou reçus :

Donnés :

(A adapter à votre dossier)

Type Engagement	N	N-1
Cautions		
Nantissements / Hypothèques		

Reçus :

(A adapter à votre dossier)

Type Engagement	N	N-1
Cautions		
...		
...		

RH

Crédit-Bail

		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
Redevances payées	Cumul antérieur				
	Redevances de l'exercice				
	Total				
Redevances restant à payer		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
	A 1 an au plus				
	De 1 à 5 ans				
	A + de 5 ans				
	Total				
Valeur Résiduelle		Immobilier	Matériel et Outillage	Autres	Total
	A 1 an au plus				
	De 1 à 5 ans				
	A + de 5 ans				
	Total				
Coût Total Crédit-Bail					

Engagement Retraite :

Le montant des engagements en matière de retraite n'a pas été retranscrits dans la présente car celui-ci est non significatif.

Ou

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Le taux d'actualisation utilisé est de :

	Indemnités de départ à la retraite	Engagement de pension à d'anciens dirigeants	Cotisations Mutuelles prises en charge pour salariés partis en retraite
Engagement Retraite	Provisionné		
	Non Provisionné		
	Total		

Conséquences du COVID sur les comptes annuels :

La crise du COVID 19 n'a pas eu d'impact sur la situation financière de la société.

Ou

La crise du COVID 19 a eu un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Ces impacts sont traduits dans les comptes.

L'entreprise a retenu l'approche ciblée afin de fournir les impacts de la crise COVID 19 sur le bilan et le compte de résultat.

RA

La crise du COVID 19 sur la situation financière de la société a eu un impact particulier sur :

- Le chiffre d'affaires ; (fermeture de ... à ...)
- Les charges de personnel ;
- Les achats et charges externes ;
- Les investissements ;
- Les titres de participations ;
- Les créances clients ;
- Les dettes fournisseurs ;
- L'endettement net.

Par ailleurs, la structure a bénéficié des mesures de soutien suivantes :

- Chômage partiel pour un montant de ...
- D'un Prêt Garanti par l'état d'un montant de ...
- Du fonds de solidarité pour un montant de ...
- D'une franchise de loyer pour un montant de ...
- Prise en charge des coûts fixes pour un montant de....
- De l'aide aux stocks pour un montant de ...

Impacts chiffrés de la crise du COVID 19 sur les comptes annuels :

Actif :

Comptes	Libellés	2020	Dont Impact événement COVID 19		
			Impact Brut	Mesures de Soutien	Impact Net
206-207	Immobilisations Incorporelles				
21-23	Immobilisations Corporelles				
27	Immobilisations Financières				
31+32+33+34+35	Stocks				
41	Créances Clients				
	Créances Sociales				
	Créances Fiscales				
50	VMP				
51-53	Trésorerie Active				
	Total Actif				

RH

Passif :

Comptes	Libellés	2020	Dont Impact événement COVID 19		
			Impact Brut	Mesures de Soutien	Impact Net
101-108	Capital				
105/106	Réserves				
110/119	Report à Nouveau				
120/129	Résultat				
15	Provisions				
16	Dettes Financières				
40	Dettes Commerciales				
42	Dettes Sociales				
43	Dettes Fiscales				
519	Trésorerie Passive				
	Total passif				

RH

A.D.E.C
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 798 521 621,
dont le siège social est situé : 2, ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
le 30 juin,
à 14 heures,

Au siège social, 2, ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

Monsieur Hadel REBAI, demeurant 2 ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société A.D.E.C,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Hadel REBAI.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Hadel REBAI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 240,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 12 617,00 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 100,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 12 517,00 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 12 517,00 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 25 333,38 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DÉCISION 3

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

DÉCISION 4

L'associé unique rappelle en tant que de besoin la rémunération qu'il a perçue en contrepartie de ses fonctions de Gérant au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 89 888,00 euros.

En outre, la société a pris en charge ses cotisations obligatoires et facultatives pour les montants suivants :

- Cotisations obligatoires : 23 471,00 euros
- Cotisations facultatives : 1 017,81 euros

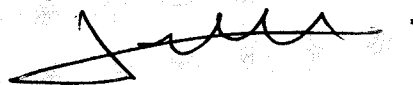
DÉCISION 5

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Hadel REBAI

Zone de signature



A.D.E.C
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 798 521 621,
dont le siège social est situé : 2, ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 12 617,00 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 100,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 12 517,00 euros.

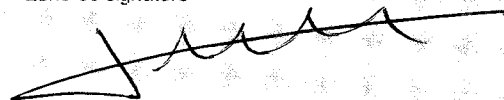
Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 12 517,00 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 25 333,38 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Le Gérant

Zone de signature



Certifié conforme

A.D.E.C
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 798 521 621,
dont le siège social est situé : 2, ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an 2023,
le 30 juin,
à 14 heures,

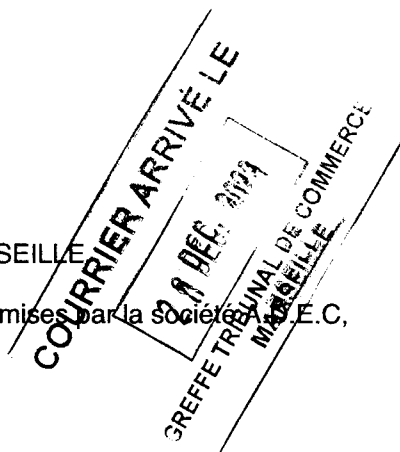
Au siège social, 2, ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

Monsieur Hadel REBAI, demurant 2 ALLÉE DES ABEILLES 13016 MARSEILLE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 euros chacune émises par la société A.D.E.C,

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Hadel REBAI.



1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Hadel REBAI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associé unique, après lecture de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 240,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles.

DÉCISION 2

L'associé unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 12 617,00 euros.

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

RH

À hauteur de 100,00 euros, en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 12 517,00 euros.

Enfin, l'associé unique décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 12 517,00 euros, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Report à nouveau » présentera désormais un solde créditeur de 25 333,38 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

DÉCISION 3

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

DÉCISION 4

L'associé unique rappelle en tant que de besoin la rémunération qu'il a perçue en contrepartie de ses fonctions de Gérant au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 89 888,00 euros.

En outre, la société a pris en charge ses cotisations obligatoires et facultatives pour les montants suivants :

- Cotisations obligatoires : 23 471,00 euros
- Cotisations facultatives : 1 017,81 euros

DÉCISION 5

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Hadel REBAI

Zone de signature

